



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 10 avril 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	07
Votants	09

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Adjoint au Maire

Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Damien FEGELE Candy KUPCZAK, Valérie PREVOT, Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Valérie PREVOT avec procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL avec procuration à Edith PETEY

Absent(e)(s): Philippe CUSENIER

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1 Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2 Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3 GRAND BELFORT – Exercice de la compétence réseau de chauffage urbain
- Point n° 4 FINANCES – Vote du Compte de Gestion 2023
- Point n° 5 FINANCES – Vote du Compte Administratif 2023
- Point n° 6 FINANCES – Affectation du résultat 2023
- Point n° 7 INFORMATION – Montant des indemnités des élus
- Point n° 8 FINANCES – Fongibilité des crédits
- Point n° 9 FINANCES – Vote des taux d'imposition 2024
- Point n° 10 FINANCES – Vote des subventions aux associations
- Point n° 11 FINANCES – Vote du Budget Primitif 2024
- Point n° 12 DEPARTEMENT – Groupement de commandes fourniture et livraison de sel
- Point n° 13 CONVENTION – Convention tripartite Chemin de la Gasse
- Point n° 14 TDE 90 – Adhésion à la maintenance du service informatique
- Point n° 15 DEPARTEMENT – Amendes de police 2024

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20  
Hervé WIAND est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents**

## GRAND BELFORT

### Exercice de la compétence réseau de chauffage urbain

Monsieur le Maire explique que Grand Belfort propose que la commune lui transfère la compétence réseau de chauffage urbain. Ce transfert consisterait notamment en la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements, ressources et personnels affectés à cette compétence.

Aucun équipement ou ressource humaine n'a été recensé sur la commune de Buc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE REFUSER** le transfert de compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid » à GBCA sachant que celle-ci sera exercée sur le territoire des communes qui auront accepté le transfert de cette compétence.

## FINANCES

### Vote du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Maire partage les résultats du compte de gestion 2023, qui est identique au compte administratif qui sera présenté par la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix)

- **DIT** que le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Candy KUPCZAK arrive à 20h42*

## FINANCES

### Vote du Compte Administratif 2023

Edith PETEY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, présente les résultats financiers de l'année.

*Monsieur le Maire qui la salle.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (8 voix pour) :

- **DE NE PAS FORMULER** d'observation,
- **D'ADOPTER** le compte administratif pour l'année 2023

## FINANCES

### Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire expose les résultats du compte financier pour l'année 2023 et propose une répartition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour)

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats 2023 de la façon suivante :
  - Affectation en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'Exécution d'Investissement Reporté » la somme de : 144 448.26 €
  - Affectation en réserve R 1068 en investissement : 104 687.26 €
  - Affectation en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 134 478.67 €

## INFORMATION

### Montant des indemnités des élus

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif du montant des indemnités du Maire, de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire et du 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

*Le conseil municipal prend acte.*

## FINANCES

### Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse et donne notamment la possibilité de procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5 % (hors dépenses de personnel et concours aux associations)

Le Maire doit rendre compte de ses mouvements dans le conseil suivant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## FINANCES

### Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas été revus en 2023 et propose une augmentation d'environ 1 point, ce qui représente 4 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **DE VALIDER** pour l'année 2024, les taux d'imposition pour la Taxe sur le Foncier Bâti et pour la Taxe sur le Foncier non Bâti comme indiqué précédemment, soit :
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 25.46 %
  - Taxe sur le Foncier non Bâti : 22.13 %
  - Taxe Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 7.40 %

## FINANCES

### Vote des subventions aux associations

Plusieurs demandes de subventions ont été reçues en mairie.

Il est proposé de donner des subventions comme suit :

Noms associations	Montants Sollicités	Subvention votée
Le Comité des fêtes de Buc	/	300 €
L'ACCA de Buc	/	300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **D'ATTRIBUER** les subventions comme indiqué dans le tableau

## FINANCES

### Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	158 960,17	263 647,43
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	57 000,00	96 761,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 144 448,26	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		360 408,43	360 408,43
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	296 206,17	161 727,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 134 478,67
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		296 206,17	296 206,17
TOTAL DU BUDGET (4)		656 614,60	656 614,60

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2024 tel que présenté

## DEPARTEMENT

### Groupement de commandes fourniture et livraison de sel

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Territoire de Belfort propose de rejoindre un nouveau groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **D'ADHERER** au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement avec le Département du Territoire de Belfort
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents

## CONVENTION

### Convention tripartite Chemin de la Gasse

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue de plusieurs réunions et d'une entente entre les différents propriétaires et la mairie, une convention est proposée. La convention a été annexée à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite.
- **DE RAPPELER** que les crédits sont prévus au Budget Primitif pour réaliser les travaux

## TDE 90

**Adhésion à la maintenance du service informatique**

Monsieur le Maire explique que l'adhésion prendra fin au mois de juin 2024 et qu'il convient de renouveler l'adhésion pour les services actuellement en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **D'ADHERER** au service informatique de Territoire d'Énergie 90.
- **DE RETENIR** les options suivantes :
  - *La prestation informatique de gestion*
  - *La prestation dématérialisation*
  - *La prestation sauvegarde des données*
  - *La prestation déléguée à la protection des données mutualisé*
  - *La prestation saisine par voie électronique*
  - *La prestation connecteur pour prélèvement à l'impôt à la source*
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision notamment la convention d'adhésion et son annexe 1.

## DEPARTEMENT

**Amendes de police 2024**

Au vu des travaux que la commune devra engager pour l'installation de luminaires dans le Chemin de la Gasse, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Installation de deux luminaires	7 899.71 €	Amendes de police	3 159.88 €	40 %
		Fonds propres	4 739.83 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 899.71€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 899.71 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour) :

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre des amendes de police pour 2024
- **DE PREVOIR** les crédits au budget primitif 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

<b>ELECTIONS</b>	Un tableau sera diffusé prochainement après avoir vu avec les adjoints au Maire leur rôle lors des élections européennes.
------------------	---

<b>Antenne SFR</b>	Le Maire explique qu'il a été contacté par SFR pour une potentielle implantation d'une antenne. Le Maire recontactera SFR pour évoquer un emplacement potentiel et prendra également attache avec la commune de Mandrevillars pour voir si quelque chose a été acté dans leur commune.
<b>SIABEM</b>	Edith PETEY fait un retour sur la réunion du SIABEM
<b>EXPOSITION</b>	Isabelle BRUHL-BASTIEN informe que la prochaine exposition aura lieu les 20 et 21 avril et que ce seront des peintures d'Isabelle TOZZI qui seront exposées.
<b>COMITE DES FETES</b>	Didier informe les membres du conseil que le comité des fêtes a organisé une chasse aux œufs et a réuni 14 enfants

La séance est levée à 22h26

**Prochain conseil prévu le 07 mai 2024**

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire <i>Absent</i>	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale <i>Absente avec procuration à Edith PETEY</i>	Damien FEGELE Conseiller Municipal
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale <i>Absente avec procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN</i>
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal	Hervé WIAND Conseiller Municipal